



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 15/05/2024

ID : 083-200004802-20240514-2024_20-AR



DÉCISION DU BUREAU N°2024-20

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MARCHÉ À PROCEDURE ADAPTÉE TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ET DE RÉNOVATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE SEILLANS – TRAVAUX RÉSEAUX ATTRIBUTION DU LOT 2

*VU les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif ;
VU la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions
au Président et au Bureau communautaire ;
VU la consultation référencée 2023RESEAUXSEILLANS publiée le 22/12/2023 ;
VU le bureau du 14/05/2024 ;*

La commune de Seillans subit depuis la fin de l'année 2021 un épisode de sécheresse qui a entraîné un assèchement progressif des ressources en eau des forages de sainte Brigitte. Aujourd'hui, ces forages ne permettent plus d'assurer l'alimentation du Nord de la commune de Seillans. De plus, ce secteur est alimenté par la source de Baou Roux qui montre des signes d'étiage avec une production inférieure à 70 m³/j et la source du Nesson qui alimente le centre historique du village présente également des signes inquiétants d'étiage.

Il est donc nécessaire de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Seillans depuis la source de la Siagnole pendant les mois d'hiver afin de préserver la nappe profonde de Sainte Brigitte pour les mois d'été qui correspondent à l'étiage de la Siagnole.

Les travaux sont allotés géographiquement comme suit :

➤ Lot n°1

- ✓ Liaison réservoirs du Neïsson – secteur Combes Longues
- ✓ Liaison réservoir du Foulon – réservoirs du Neïsson
- ✓ Renouvellement et dilatation de départ de la source du Neïsson
- ✓ Renouvellement du réseau AEP chemin des Bouques
- ✓ Renouvellement du réseau AEP St Arnoux.

➤ Lot n°2

- ✓ Liaison les Adrechs – réservoir du Foulon
- ✓ Antenne AEP chemin de la Fabrique
- ✓ Antenne AEP chemin de Basse Combes Longues
- ✓ Antenne AEP chemin des Moulins
- ✓ Renouvellement réseau EU La Ferrage
- ✓ Antenne AEP chemin des Adrechs

Il est proposé d'attribuer le lot n° 2 de ce marché. Le lot n° 1 a déjà été attribué.

Envoyé en préfecture le 15/05/2024

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le 15/05/2024

ID : 083-200004802-20240514-2024_20-AR



Le Bureau DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer et signer le marché du **lot 2** avec le groupement d'entreprises :

SOGEA COTE D'AZUR / SNTH Sarl, représenté par son mandataire SOGEA COTE D'AZUR,
26 chemin des fades
06110 Le Cannet
Pour un montant négocié de travaux de **2 384 441 € HT**.

Imputation budgétaire : 2315 Eau et Assainissement.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du CGCT., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le 14/05/2024



René UGO

Président